

>> Management

>> L'AUTEUR

Valérie DUPHOT

Rédactrice permanente de la DV

Animaux de rente : le vétérinaire le mieux placé pour répondre aux attentes des éleveurs

Prescripteur et en position de force dans la délivrance des médicaments, le vétérinaire est le mieux placé pour répondre aux attentes des éleveurs, notamment en conseil. La possibilité de rédiger des ordonnances hors examen clinique accroît sa disponibilité et son attractivité.

Sur le marché des animaux de rente, l'arbitrage sécurité/complétivité est au centre des préoccupations des fabricants et ayants droit (vétérinaires et pharmaciens notamment). L'étude de Precepta sur le thème « *Médicaments et compléments alimentaires pour animaux, nouveaux positionnements et stratégies de croissance des laboratoires* » indique que le développement des produits de prévention, la globalisation des marchés et des règles les régissant et l'amélioration des conditions de délivrance sont des préalables à l'amélioration des conditions du marché. Ils permettent une plus grande immunisation du marché contre les crises sanitaires ou un meilleur retour sur investissement sur un marché hyperfragmenté (nombre d'espèce et de médicaments, multiplicité des règles de marché).

Environnement de marché favorable

La transposition de la nouvelle réglementation pharmaceutique européenne et la mise en place de nouvelles règles de prescription et délivrance des médicaments vétérinaires en 2007 répondent en partie à ces exigences, créant un environnement de marché favorable mais auquel les exploitants, fabricants et distributeurs vont devoir s'adapter.

Les fabricants demeurent contraints de se focaliser sur la R&D « défensive ». Elle répond à un impératif double d'allongement de la période de retour sur investissement de leurs produits, sur des marchés de dimension d'autant plus réduite qu'ils ne sont pas harmonisés géographiquement, et de réponse à des exigences réglementaires toujours plus lourdes.

Pénurie d'innovation réelle

Cette approche s'accommode parfaitement du souci de confort des utilisateurs à l'égard de leurs animaux (innovations techniques et pratiques plus que thérapeutiques) mais est à la source d'une pénurie d'innovation réelle sur de nombreux segments (médicaments destinés aux espèces ou aux indications mineures).

Les nouvelles règles de délivrance plutôt favorables aux pharmaciens et aux éleveurs tardent à être mises en place. Les vétérinaires libéraux (75 % du marché des ayants droit) ne sont pas prêts à céder du terrain dans une activité dont la marge est un élément essentiel de leur rémunération. Ils demeurent au centre du dispositif marketing des fabricants, même si ces derniers s'ouvrent de plus en plus au consommateur final via la diversification de leurs activités sur des produits plus faiblement réglementés, comme les compléments nutritionnels.

Un besoin accru en conseil

Prescripteur et en position de force dans le domaine de la délivrance, le vétérinaire occupe une place centrale au sein de la filière.

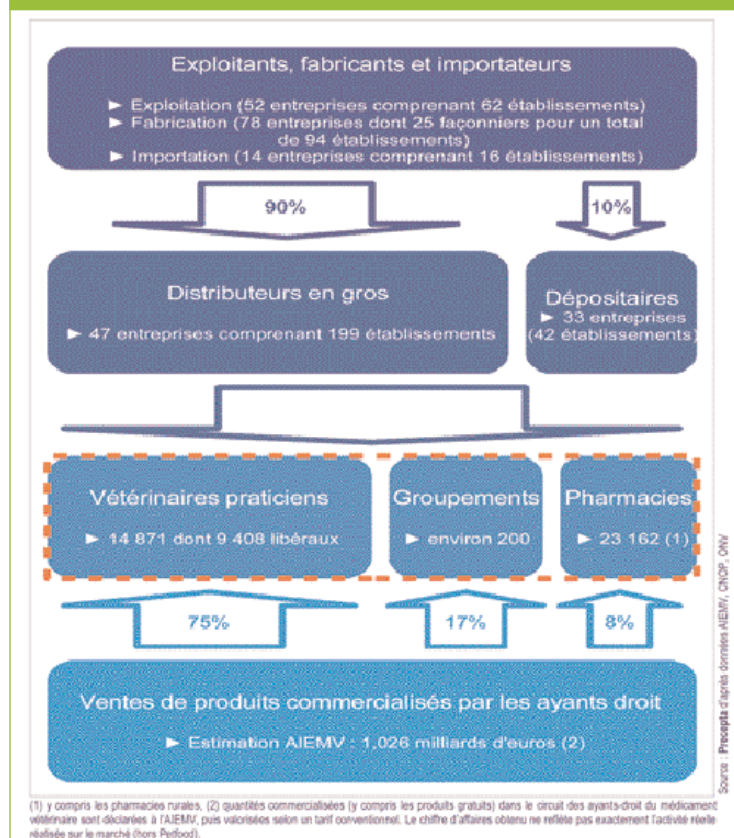
Les nouvelles règles de délivrance devraient permettre aux pharmaciens de regagner des parts sur le marché des animaux de rente mais l'implication grandissante de la clientèle (propriétaires d'animaux de compagnie et éleveurs) s'accompagne d'un besoin accru en conseil.

Les vétérinaires demeurent les mieux placés pour répondre à ce type d'attente. Pour les animaux d'élevage, ils ont fait de leur disponibilité un service « naturel ». La possibilité nouvelle qui leur est offerte de rédiger des ordonnances hors examen clinique ne fait qu'accroître leur disponibilité et leur attractivité.

>> Encore plus d'infos !

Médicaments et compléments alimentaires pour animaux, étude réalisée sous la direction de Jean-Christophe Briant, Precepta, 1 318,75 euros TTC, courriel : editorial@precepta.fr, site Internet : www.precepta.fr

Le vétérinaire au cœur de la filière



Prescripteur et en position de force dans le domaine de la délivrance, le vétérinaire occupe une place centrale au sein de la filière.